

**Déc 2010  
JANV. 2011**

**BULLETIN D'INFORMATION N° 2**  
**BILAN DES ÉCHANGES ET RÉUNIONS**

**EDITO**

Publication du premier journal *ENSM News*, tenue d'une réunion d'information de la direction sur chaque site... La naissance de l'ENSM a été accompagnée par d'une démarche de communication volontariste. Malheureusement cette démarche n'a pas convaincu ; elle est restée au niveau d'une communication hiérarchique. En l'absence de dialogue au sein de l'ENSM, le débat s'est retrouvé porté dans la presse par les enseignants, les élèves et les associations.

Depuis, plusieurs réunions ont eu lieu : groupe de travail sur les conditions sociales, préparation des élections de la CTP, premier conseil d'administration provisoire. Ce bulletin se propose donc de faire le bilan de ces réunions.

**A propos des conditions sociales**

Une première réunion du groupe d'échanges entre la direction et les syndicats s'est tenue le 29/11/2010. Cette première réunion a été une première prise de contact entre les organisations syndicales et la direction de l'ENSM.

**Un nouveau statut pour les ATEC**

L'ENSM emploie une cinquantaine d'agents techniques de l'éducation nationale (ATEC). Hors le corps des agents techniques de l'éducation nationale est un corps appelé à disparaître. Une solution doit donc être trouvée pour verser ces agents dans d'autres corps.

Suite à des échanges entre les rectorats et la direction de l'ENSM, il est envisagé de verser les 50 ATEC affectés à l'ENSM soit dans le corps des adjoints techniques de l'équipement soit dans le corps des syndic des gens de mer (pour le personnel administratif).

Un dialogue sur ce sujet sera entamé avec les agents.

Ce changement de statut offrirait un régime indemnitaire favorable aux agents (environ 150 à 200 € supplémentaires par mois), mais bien entendu imposerait une redéfinition du mode gestion (concernant par exemple les RTT, cf. § suivant).

**Temps de travail**

La temps de travail des agents fera l'objet d'échanges entre la direction et les syndicats et notamment sur les règles de gestion des RTT.

Concernant le temps de travail des enseignants, rien n'est dit officiellement, mais lors de cette réunion il est apparu de manière indirecte que la direction envisage comme référence de face à face pédagogique une durée de 500 h (« 250 h correspondent à un mi temps », dixit M. Munoz).

**Avancement et évaluation**

L'évaluateur (ancien notateur) des personnels sera le directeur général.

Pour les agents ce sera le chef de service qui réalisera l'entretien professionnel.

Pour les enseignants, pour le moment rien n'est fixé... La direction évoque la possibilité que les chefs de département émettent des appréciations et que le directeur de centre réalise l'entretien professionnel... Des échanges auront lieu entre direction et syndicats ultérieurement. Les syndicats ont signalés, que si les chefs de département ne sont pas des supérieurs hiérarchiques des enseignants, il ne peut être question qu'ils émettent des appréciations en vue d'une évaluation. Cela reviendrait à demander à un agent d'évaluer un autre agent qui est son collègue de travail.

La direction souhaite que les premières évaluations se tiennent en janvier/février 2011. (suite page 2)

**La CGT-SNPAM en ligne**



Le site de la CGT-SNPAM est accessible via l'intranet à l'adresse : <http://cgt-snpam.syndicat.i2/> (onglet ENSM).

Pour nous écrire : [cgt-snpam.ensm@yahoo.fr](mailto:cgt-snpam.ensm@yahoo.fr)

Pour ceux et celles qui n'accèdent pas facilement à l'intranet, l'ensemble des documents relatifs à l'enseignement supérieur est disponible sur internet en cliquant sur les liens hypertextes signalés dans les mails de la CGT-SNPAM.

## A propos des conditions sociales (suite p. 1)

### Formation

Des plans de formation seront mis en place pour les personnels.

L'ENSM se doit de disposer, dans son vivier d'enseignants et d'enseignants chercheurs. Dans les écoles de marine marchande étrangères (Espagne, Italie, Grande Bretagne, Allemagne), ce vivier est en partie constitué par des enseignants (anciens navigants) qui passent leur doctorat après avoir été recruté par l'école.

Cette proposition a été soumise à la direction par la CGT-SNPAM, mais, si elle n'est pas écartée dans l'avenir par M. Poisson, elle n'est pas à l'ordre du jour.

### Mobilité

Au sein de l'ENSM cohabitent des fonctionnaires et des contractuels. Afin que la gestion de ces deux personnels à statuts différents cohabitent de manière harmonieuse, des règles devront être définies concernant les règles de priorités relative à l'attribution de postes vacants. En effet, les postes vacants pourront être attribués soit à un fonctionnaire par voie mutation soit à un contractuel par voie de recrutement.

La mobilité fera l'objet d'échanges à venir entre direction et syndicats.

### Vacataires

Le niveau de recrutement des vacataires va être revu à la hausse.

Les vacataires sont rémunérés, pour la formation continue, en fonction du niveau d'enseignement (1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> année). Le niveau de rémunération est trop faible... En conséquence la direction a décidé de réévaluer les vacations. M. Poisson propose 46 € / heure quelque soit le niveau.

La CGT-SNESM a fait remarqué que des textes existent concernant le tarif des vacations [1][2]. Ces textes concernent les établissements rattachés aux ministères de l'enseignement supérieur, et que la logique serait de se conformer aux pratiques de l'enseignement supérieur puisque nous sommes enseignement supérieur.

Ce point sera étudié ultérieurement.

### Comité technique paritaire

Un comité technique paritaire (CTP) doit être mis en place ; ce comité est une instance de représentation et de dialogue chargée de donner un avis sur les questions collectives (à la différence des commissions administratives paritaires qui examinent les questions individuelles). Ce comité doit être consulté avant tout conseil d'administration pour les questions touchant aux **personnels à titre collectif**.

Un projet pour sa mise en place a été transmis aux syndicats. Les détails ont été discutés le 1<sup>er</sup> décembre 2010 : les représentants disposeront de 10 sièges au CTP, le vote étant initialement programmé pour début février (cf. article suivant).

[1] [Décret n°87-889 du 29 octobre 1987](#) modifié, relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.

[2] [Arrêté du 6 novembre 1989](#) modifié, fixant les taux de rémunération des heures complémentaires.

## Du Comité Technique Paritaire ...



Une réunion s'est tenue le 1er décembre pour la mise en place d'un calendrier et des modalités d'élections du Comité Technique Paritaire (CTP)

### Une volonté d'un CTP dès début 2011

La direction de l'ENSM souhaitait que le calendrier électoral soit publié avant la fin de l'année afin que ces élections se déroulent en tout début d'année 2011... En l'absence de publication d'un calendrier avant fin 2010, les élections du CTP seraient automatiquement programmées en octobre 2011 avec les autres CTP, conformément aux textes en vigueur.

### Une absence de conformité aux textes

La direction des affaires juridiques du ministère a indiqué que pour pouvoir publier le calendrier électoral du CTP

ENSM, il est nécessaire que le décret nommant le directeur général de l'ENSM soit publié.

Hors tant que l'ENSM ne dispose que d'un conseil d'administration provisoire, impossible de nommer un directeur général....

En conséquence, il faut attendre la mise en place du CA définitif pour pouvoir espérer avoir un CTP donc pas avant octobre 2011.

### Des conséquences pour la gestion de l'ENSM

**En l'absence de CTP, l'ENSM ne pourra pas aborder les problèmes de gestion collective du personnel au CA avant la fin 2011.**

On peut regretter que la mise en place d'un CA définitif ne semble pas être une des priorités de la direction... Aucune discussion n'a été entamée sur la définition des collèges électoraux pour les représentants du CA.

## L'ENSM dans la presse et ailleurs...



[Arrêté du 23 novembre 2010](#), portant nomination du président et des membres du conseil d'administration provisoire de l'École nationale supérieure maritime

*L'ENSM: premiers écueils publics*, Le journal de la Marine Marchande, N° 4745 du 19/11/2010.

## Le calendrier de l'ENSM

Déc 2010 : nomination de deux rapporteurs CTI

Fév. 2011 : 2<sup>e</sup> conseil d'administration provisoire.

Fév./mars 2011 : audit de l'ENSM par la CTI.

Mai/juin 2011 : soutenance du dossier ENSM devant la CTI.

## Composition du conseil d'administration provisoire de l'ENSM

L'Arrêté du 23 novembre 2010 portant nomination du président et des membres du conseil d'administration provisoire de l'École nationale supérieure maritime définit le conseil d'administration comme suit :

### Représentants de l'état

- **Jean François Antin**, Inspecteur général de l'enseignement maritime, DESMM / PEM
- **Daniel Bursaux**, directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGTIM), Ingénieur des Ponts et Chaussée
- **Pierre-françois Forrissier**, chef d'état major de la Marine
- **Jean-francois Monteils**, Secrétaire général du MEDDTL, ENA
- **Henri Poisson**, Préfigurateur de l'ENSM, AAM

BURSAUX  DGTIM	FORRISSIER  Marine Nationale	MONTEILS  SG MEDDTL	POISSON  Adm. Provisoire
---	---	--	---

### Représentants des personnels

- **Laurent Galy**, représentant PEM (Nantes)
- **Frédéric Gilliot**, représentant PTEM (Le Havre)
- **Jacques Gonnot**, représentant du personnel (Nantes)
- **Marie Aude Jego**, représentant personnel (Nantes)
- **Guillaume Lasbleiz**, représentant PTEM (St Malo)
- **Pierre Leonard**, représentant PEM (St Malo)

### Représentants des élèves

- **Sébastien Fath**, représentant des élèves (St Malo)
- **Rejane Peresse**, représentant des élèves (Le Havre)

### Représentants du monde maritime et de l'enseignement supérieur

- **Anne Sophie Ave**, déléguée générale d'armateur de France, ESC Toulouse, ENA
- **Patrick Bouttier**, Capitaine d'armement de Brittany Ferries
- **Robert Delambilly**, président de la Compagnie Méridionale de Navigation (CMN), Ingénieur
- **Yann Jamet**, directeur d'armement de la Maritime Nantaise (MN)
- **Christophe Lachevre**, président de l'association des anciens élèves Hydro Sup Marine
- **Francois Leray**, représentant de Boluda
- **Eudes Riblier**, président provisoire de l'ENSM
- **Francis Vallat**, président de l'IFM
- **Olivier Varin**, représentant de la compagnie Méridionale de Navigation (CMN)

AVE  Armateur de France	BOUTTIER  Brittany ferries	CHEMAIL  Ecole Centrale	DELAMBILLY  CMN
PERROT  Ifremer	RIBLIER  IFM	VALLAT  IFM	VARIN  CMN

## Décisions du conseil d'administration (06/12)

Le premier conseil d'administration avait pour principal objectif de faire valider les comptes 2010 et les nominations aux postes de directeur de centre et de chef de service. Les nominations ont été les suivantes :

#### Directeurs de centres :

- Le Havre : M. Larrieux
- Marseille : M. Galavagnon
- Nantes : M. Le Camus
- St Malo : M. Léonard

Directeur des études : M Guillemet

Secrétaire général : M. Munoz

Secrétaire générale adj. : Mme Roumegou

#### Chefs de service :

- SEF : M.de la Boudonnaye
- SDP : M. Roquet
- CESAME : M. Loison
- coordination. recherche : M.Galy
- communication : Melle Lepley
- RH : Mme Beringuer Chauvier
- Logistique : Mme Lagarde
- affaires financières : M. Dupuis
- informatique : M.Gonot

## Désignation des chefs de département

Les chefs de département ont enfin été désignés courant janvier par M. Poisson, l'administrateur provisoire de l'ENSM :

- Fondamentaux : M. Bach (Le Havre)
- Sciences nautiques : M. Vachias (Marseille)
- Exploitation : M. Cornée (Le Havre)
- Propulsion : M. Duchemin (Le Havre)
- Auxiliaires : M. Gabriel (Le Havre)
- Sécurité et sureté : M.Galy (Nantes)
- Méthodes et outils de l'ingénieur : M. Pelletier-Doisy (Marseille)

Si on peut se féliciter que les chefs de département soient enfin désignés, il est à regretter qu'aucune fiche de poste n'a été défini pour définir clairement ce que seront les fonctions de ces nouveaux chefs de département.



*Meilleurs vœux à tous les agents de la part de la CGT-SNPAM....*

### ***Un grand établissement pour réunir les écoles des mines et Télécom***

---

La nouvelle organisation des Écoles des mines et des télécoms est en marche. L'Institut qui les regroupera doit voir le jour le 1er janvier 2012.

Cette nouvelle structure aura un statut de grand établissement comme l'ENSM. Les Ecoles des télécoms y seront intégrées comme elles le sont aujourd'hui à l'Institut Télécom. Les Écoles des mines signeront, elles, une convention de rattachement avec le nouvel Institut. « Nous avons opté pour un **scénario progressif**, explique Pascal Faure, qui assure la tutelle des écoles au ministère de l'Économie. Nous opérerons par évolution de l'organisation existante. Ensuite, les Écoles des mines qui le voudront pourront intégrer à leur rythme le nouvel établissement. »

Pourquoi ne pas avoir choisi un tel scénario pour mettre en place progressivement la nouvelle organisation de l'ENSM ?

---

### ***Les rythmes scolaires dans le secondaire***

---

Le [rapport d'information N° 3028 remis à l'assemblée nationale sur les rythmes scolaires](#) courant décembre est un rapport à lire pour tout enseignant ou parent d'élève... Certaines propositions sont édifiantes : cours magistraux en secondaire à 60-90 élèves pour les former à l'enseignement supérieur, définition de maxima horaires mais pas de minima, etc.

Le site [www.cafepedagogique.net](http://www.cafepedagogique.net) propose dans sa [newsletter du 13/12/2010](#) une analyse d'un certain nombre de points de ce rapport.

---

**Pour nous contacter : [cgtsnpam.ensm@yahoo.fr](mailto:cgtsnpam.ensm@yahoo.fr)**

**Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer Affaires Maritimes**  
Quai de Marans 17021 LA ROCHELLE CEDEX 1